



## SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bilan, perspectives dans la gestion des matières résiduelles et  
collecte des matières organiques

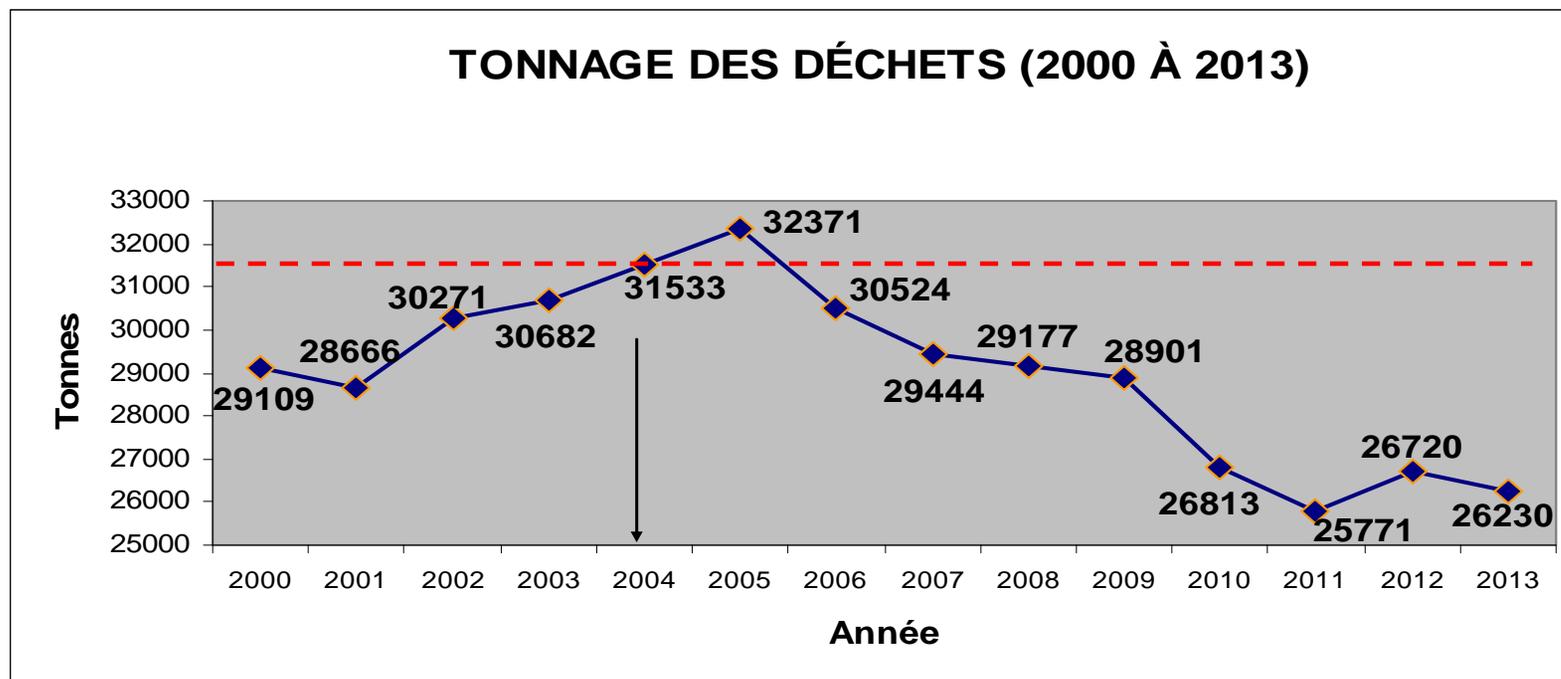
Jeudi 22 mai 2014, à 19h

# *Section 1*

*Bilan du plan de gestion  
des matières résiduelles*

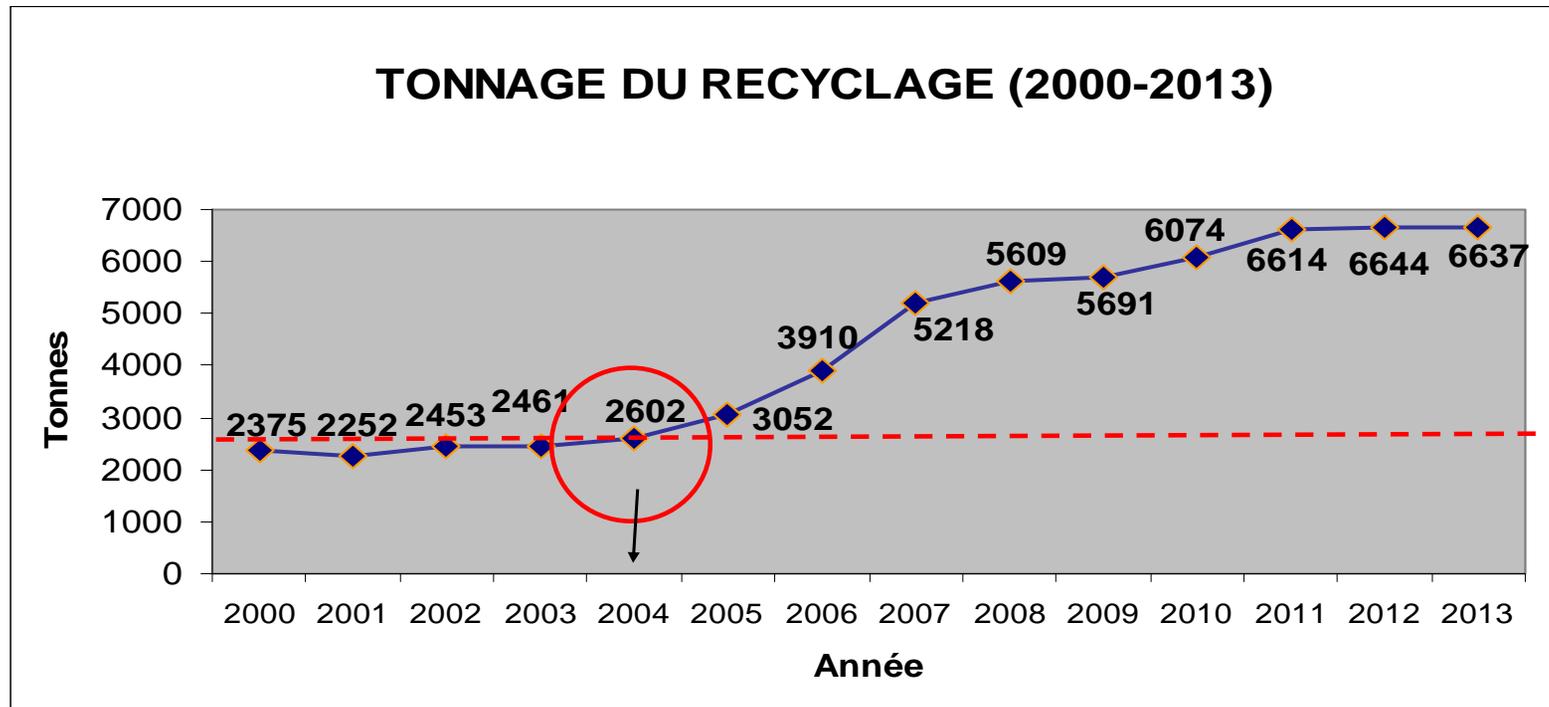


# Collecte des déchets



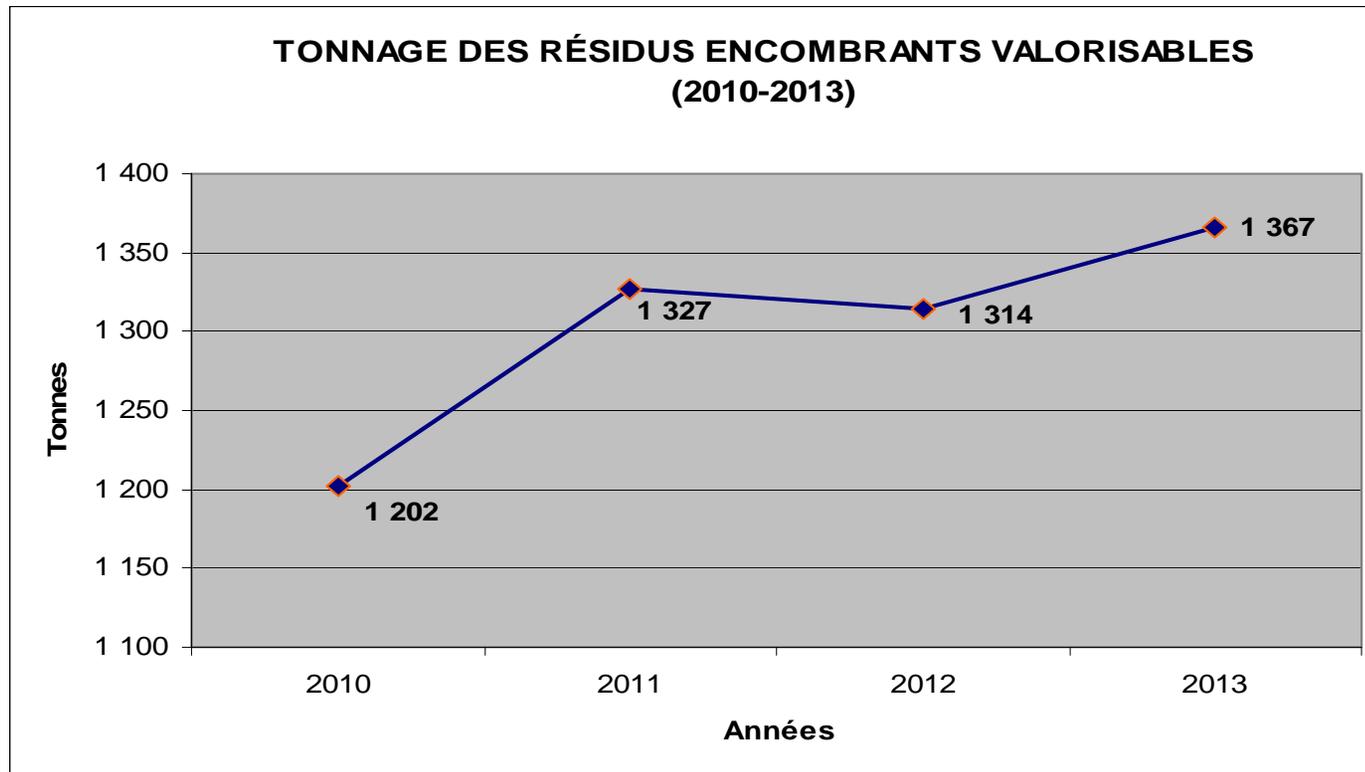
- Depuis l'adoption du virage environnemental par le conseil (2004): **diminution de 17 %**
- Depuis l'année avant la distribution de bacs de déchets (2005) : **diminution de 19 %**

# Collecte des matières recyclables



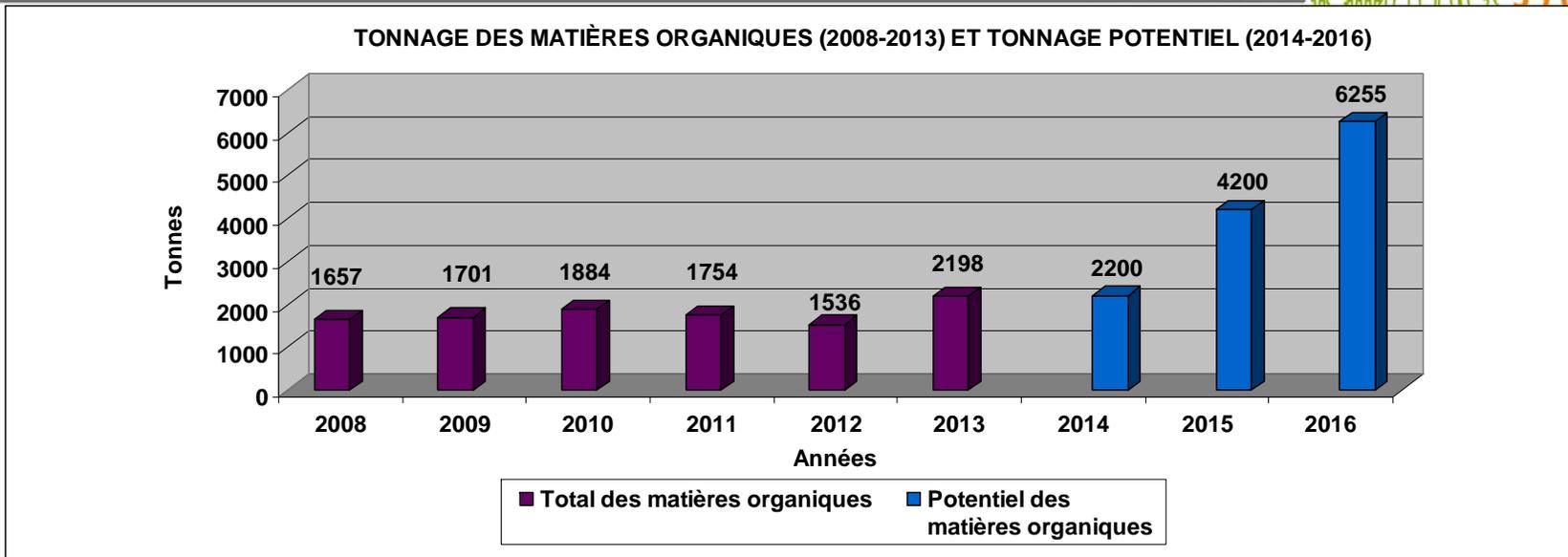
- Depuis l'adoption du virage environnemental par le conseil (2004) :  
**augmentation de 155 %**
- Depuis le projet pilote du secteur Montpellier (2005) :  
**augmentation de 117 %**

# Collecte des résidus encombrants valorisables



- Collecte mensuelle des résidus encombrants valorisables implantée en mars 2010
- 13 collectes effectuées en 2013 : 1 367 tonnes

# Collecte des résidus organiques

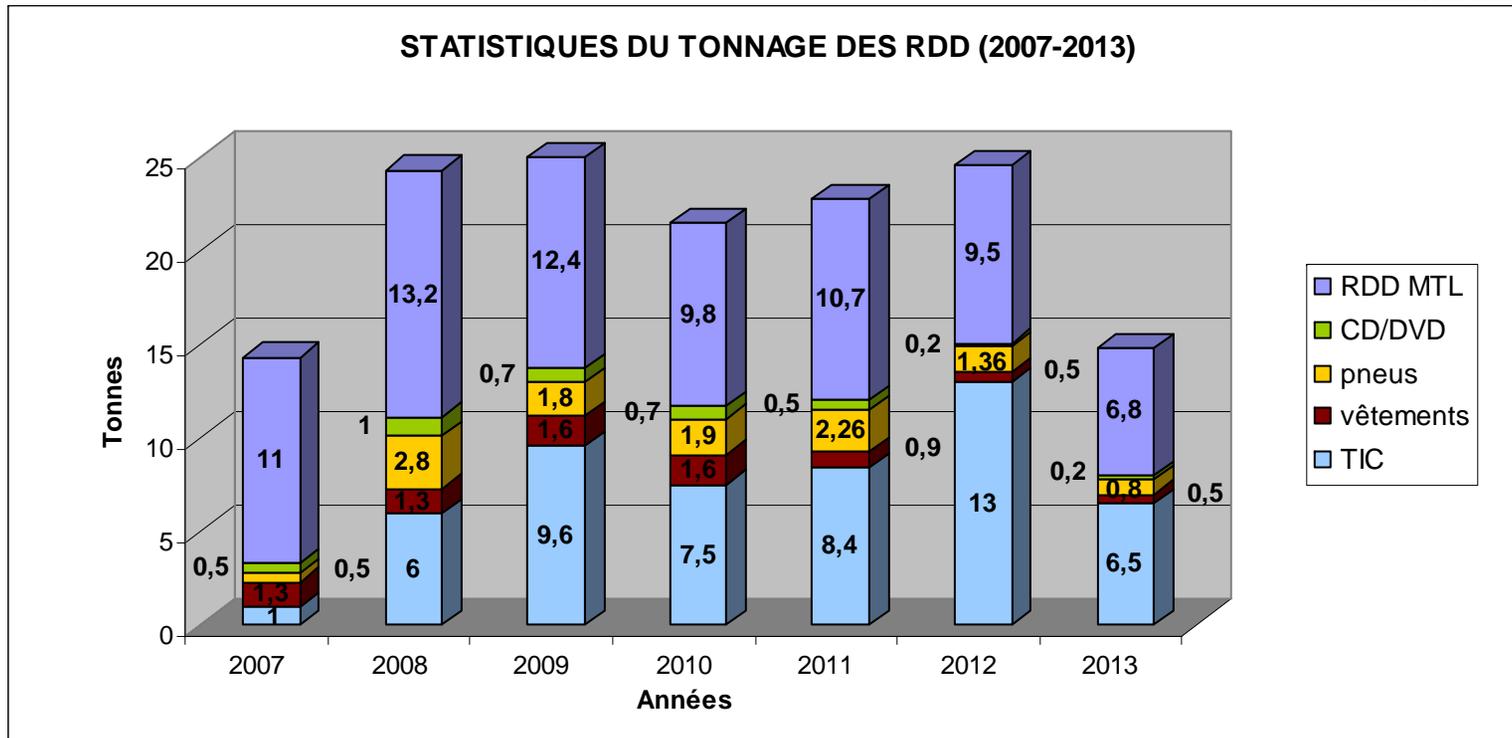


Chaque U d'occ génère 250 kg/année de matières organiques, ce qui représente l'équivalent de 3 bacs de 360 litres ou 11 sacs de déchets d'une capacité de 100 litres et poids maximum de 25 kg par année.

## En 2013

- 24 tonnes de bois valorisées pour l'aménagement des sentiers dans le boisé du parc Marcel-Laurin;
- 31 970 sacs de papier distribués aux résidants, plusieurs ont utilisé des sacs en plastique qui n'ont pas été collectés;
- 53 composteurs vendus.

# Collecte des résidus domestiques dangereux - (RDD)



- 2 collectes de RDD : le 21 avril (jour de la terre) et le 13 octobre (semaine de la réduction des déchets);
- 396 visiteurs pour un total de 6,8 tonnes (inclut la collecte de la cour de Voirie);
- 30 appareils de réfrigération collectés par la Division de la voirie.

# *Section 2*

*Perspectives et orientations*



# Mise en contexte



- Stratégie 4 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015;
- Mesure 6 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal avril 2006;
- Action 5.2 et 5.4 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et du Plan local GMR 2010-2014;
- Action 23 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;
- Action 20 du Plan local du développement durable de Saint-Laurent 2011-2015.

# Collectes

## Perspectives et avantages

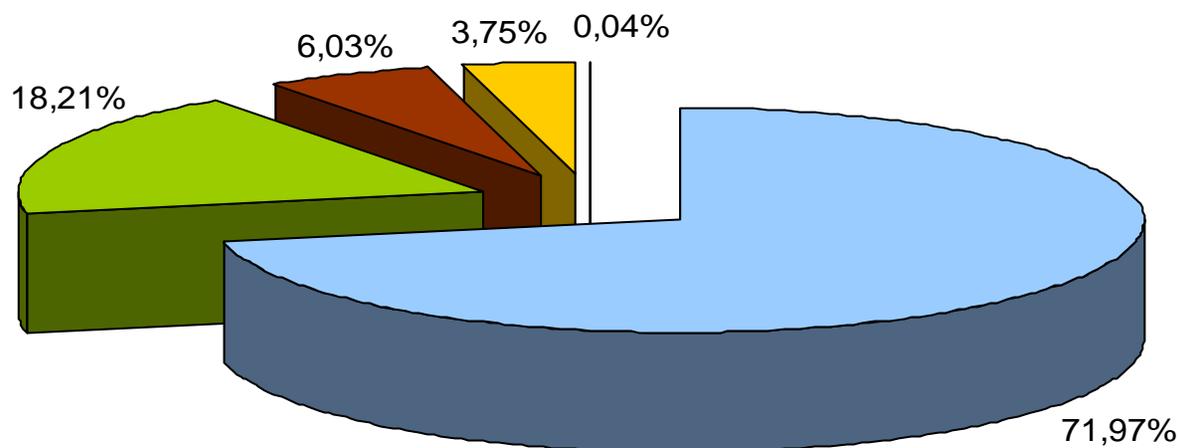


- Retirer les matières organiques des déchets exactement comme les matières recyclables.
- Deuxième vie à ces résidus par la production de compost.
- Diminuer la quantité de déchets à enfouir.
- Augmenter le taux de récupération des matières organiques qui est présentement de 8 % (Portrait 2012 des MR de l'agglomération de MTL – objectif de récupération de 60 %);
- Sensibiliser et éduquer les citoyens.

# Résumé des différentes collectes



POURCENTAGE DES CATÉGORIES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

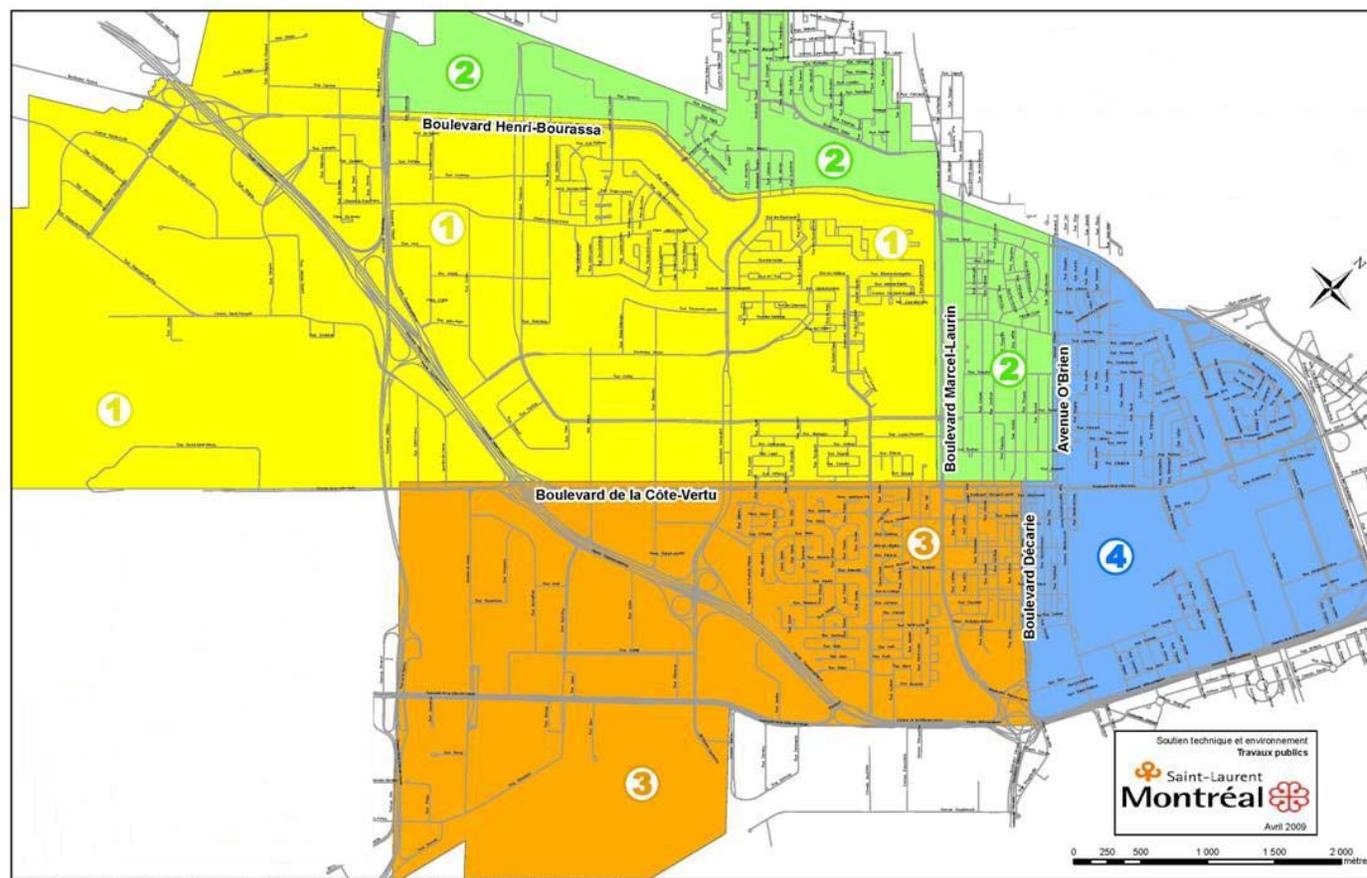


■ déchet (26 230 t)	■ recyclage (6 637 t)
■ organiques (2 198 t)	■ encombrants valorisables (1 367 t)
■ RDD (15 t)	

# Secteurs des collectes



## Secteurs de collectes – Territoire de l'Arrondissement



# Journées des collectes



Journées de collectes		
Secteur	Déchets	Matières recyclables et organiques
1	Vendredi	Mardi
2	Mardi	Vendredi
3	Lundi	Jeudi
4	Jeudi	Lundi

# Collecte des matières organiques

## Modalités



### Modalités de collecte des matières organiques

L'implantation des bacs pour la collecte des matières organiques pourrait débuter au printemps 2015 pour les immeubles résidentiels de 8 logements et moins :

Les bacs pour la collecte des matières organiques seront offerts gratuitement aux citoyens.

L'implantation sera suivie d'une période d'essai de 6 mois. Par la suite, une modification de volume de bacs sera offerte aux citoyens :

- Gratuit pour les bacs de recyclages et organiques plus gros;
- Gratuit pour les bacs de déchets plus petit;
- Payant pour les autres choix de modification de volume de bacs.

Pour ce faire, la collecte des résidus organiques devra se faire chaque semaine, ce qui modifiera la fréquence de la collecte de déchets.

# Collecte des matières organiques

## Matières acceptées



- Résidus de nettoyage, désherbage, potager, arbres fruitiers
- Feuilles mortes
- Branches (max 1 m. X 5 cm)
- Sapins
- Résidus crus, cuits, fruits, légumes, viandes poissons, produits laitiers
- Restants de table
- Produits céréaliers (pain, gâteaux, pâte...)
- Œufs, os, grains de café ou de thé
- Papiers et cartons souillés (boîte de pizza)
- Cheveux et poils d'animaux, poussières
- Rognures de gazon



# Collecte des matières organiques

## Matières refusées



- Couches et produits sanitaires
- Litière pour animaux
- Matières recyclables
- Matières destinées à la collecte des déchets
- Résidus domestiques dangereux



# Collecte des matières organiques

## Distribution des bacs



Format et couleur des bacs de 80 litres pour la distribution massive



# Collecte des matières organiques

## Distribution des bacs



Format et couleur des bacs de 120/240 litres



Peut être utilisé dans les immeubles de 5 à 8 U d'occ.,  
bâtiments municipaux et écoles

# Collecte des matières organiques

## Distribution des sacs de papier



Offrir les sacs de papier pour les périodes de pointe des matières organiques.

En 2013, 31 970 sacs de papier ont été distribués aux résidants de Saint-Laurent.



## Conclusion



Le succès de la collecte des matières organiques  
relève de la participation citoyenne.

*Questions?*

